

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

Service Développement Culturel, Educatif et Sportif

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Résumé : Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant de soutenir le secteur culturel : « Expressions Artistiques » et « Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels ».

Le présent rapport propose, au titre du soutien au développement culturel, d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 61 500 € dont 33 500 € pour le soutien aux expressions artistiques et 28 000 € pour les lieux de diffusion et opérateurs culturels.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie le 9 juin 2017.

Lors de sa réunion du 9 juin 2017, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subventions relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs précités et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 au rapport.

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

8 demandes de subventions ont été soumises en Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent de la thématique « Festivals ».

2 demandes relevant de ce dispositif ont fait l'objet d'un avis défavorable et sont récapitulées dans le tableau joint en annexe 2 au rapport.

La Commission a proposé de soutenir 6 projets pour un montant total de **33 500 €**.

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

Au titre du dispositif de soutien aux lieux de diffusion et opérateurs culturels qui vise à aider les structures à rayonnement départemental et au-delà. La Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande émanant du Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) de Kingersheim. Cette demande s'inscrit dans le cadre du partenariat pluriannuel 2014/2017 entre l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Kingersheim et porte sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du CREA, scène conventionnée jeune public, en 2017.

L'aide départementale au CREA est plus particulièrement ciblée sur les actions de sensibilisation des publics relevant prioritairement de sa compétence (collégiens, personnes âgées, publics relevant des dispositifs de la solidarité), le soutien aux compagnies, notamment régionales et la dynamique de réseaux.

La Commission a proposé de soutenir cette demande pour un montant total de **28 000 €**.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques culturelles :

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement en une seule fois pour des aides aux projets listés dans le tableau joint en annexe 1 au rapport pour un montant total de **33 500 €**, à prélever sur le programme D721, imputation 65-311-6574-2347-371.

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement en une seule fois de **28 000 €** en faveur du Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) de Kingersheim, dans les conditions mentionnées à l'article 5, alinéa 12 de la convention 2014/2017 du 9 décembre 2014, à prélever sur le programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371.

- de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe en annexe 1 au rapport qui récapitulent les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupements ;
- de prendre acte des demandes non retenues listées en annexe 2 au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT